

Février 2004

## Réduction de la distribution des sacs de caisse gratuits

### Contexte et enjeu

Chaque citoyen peut, par des actions concrètes et simples, œuvrer au quotidien pour limiter la croissance inexorable de la quantité de déchets que nous produisons. C'est un enjeu majeur de la gestion des déchets, et donc de la protection de notre environnement, pour les années à venir. La question des sacs de caisse est un exemple, parmi bien d'autres, de ce qui peut être fait en ce sens.

Depuis plusieurs mois, le ministère de l'écologie et du développement durable a engagé une action visant à une réduction de la distribution des sacs de caisse.

Cette action traduit la priorité accordée à la **prévention de la production des déchets** ; elle est conforme aux orientations annoncées par Roselyne Bachelot-Narquin, ministre de l'écologie et du développement durable lors de sa communication en conseil des ministres du 4 juin 2003.

Actuellement, plus de 15 milliards de sacs sont distribués aux caisses des grandes chaînes de distribution, ce qui représente 85 000 tonnes de déchets à éliminer par an. Ces sacs présentent certes l'avantage de leur légèreté, (le sac de caisse plastique a perdu 75% de son poids en 15 ans : il pèse actuellement 5 g et peut transporter 10 kg de marchandises) et de leur réutilisation possible en sacs-poubelle ; mais ces sacs sont utilisés en très grand nombre (du fait de leur caractère gratuit et jetable) et ne font l'objet de pratiquement aucun recyclage. A côté des sacs de caisse sont également distribués des sacs publicitaires qui représentent plus de 50 000 tonnes de déchets par an.

La pollution visuelle ou le danger pour la faune aquatique engendré lorsque les sacs sont abandonnés dans la nature accentuent également la nécessité d'une action visant à limiter l'utilisation de ces sacs et à mieux encadrer leur fin de vie. La loi prévoit d'ailleurs une sanction pouvant aller jusqu'à 150 euros, pour l'abandon dans la nature de déchets, quels qu'ils soient. Il est donc essentiel d'amplifier des efforts d'information et de sensibilisation des habitants aux questions de propreté (en ville comme à la campagne) et d'utilisation des réceptacles à déchets.

On peut rappeler à ce titre que le sac de caisse, en tant qu'emballage, contribue depuis 1992 à la mise en place de la collecte sélective des emballages, à hauteur de 0,21 centimes d'euros par unité en 2003, ce qui représente 20% de son prix de fabrication. Cette contribution a été augmentée de 10% en 2004.

L'impact potentiel de la prévention des déchets appliquée aux sacs de caisse est important : une réduction de 20% du nombre des sacs de caisse distribués et de 8% de leur épaisseur entraînerait une diminution de plus de 22 000 tonnes de déchets. Il est aussi symbolique : objet de vie quotidienne, le sac de caisse est un des vecteurs privilégiés par lequel la préoccupation de prévention des déchets peut rentrer dans le quotidien des consommateurs.

## **L'action des professionnels et des associations**

Les actions du ministère ont visé depuis plusieurs mois, à encourager l'ensemble des enseignes et professionnels concernés, à limiter de manière volontaire la distribution en nombre de sacs gratuits, à favoriser l'utilisation d'offres alternatives durables et réutilisables, à encourager l'utilisation des sacs NF Environnement (dont la fabrication a un impact moindre sur l'environnement), à promouvoir le recyclage, et à sensibiliser le consommateur à utiliser moins de sacs jetables et à ne pas abandonner leurs déchets dans la nature.

Une démarche volontaire et ambitieuse des professionnels est recherchée, couplée avec un effort de sensibilisation des consommateurs à la prévention des déchets en général.

Des engagements des professionnels ont été annoncés par la grande distribution française, en particulier à l'occasion d'une conférence de presse de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution (FCD), tenue le 13 novembre 2003 sur le thème « sacs de caisse et développement durable : modifions ensemble les comportements ».

La FCD et ses adhérents se sont engagés pour une sensibilisation systématique du consommateur aux caisses, une formation des hôtesses de caisse, un renforcement et une mise en évidence en magasin d'offres alternatives et le développement de solutions technologiques nouvelles. Des premières alternatives concrètes commencent à être présentes dans certaines enseignes. Carrefour, avec le concours de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, une évaluation des impacts environnementaux des sacs de caisse, concluant à la supériorité du cabas sur tous les types de sacs jetables.

Les établissements E. Leclerc, ont choisi depuis 1996 de remplacer la distribution gratuite des sacs de caisse plastique par la consignation de sacs cabas durables, plus grands et réutilisables, avec une garantie d'échange ou de remboursement. Ce système de reprise en magasin de sacs réutilisables en vue de leur recyclage est approuvé par l'administration par arrêté interministériel ; ces sacs ne contribuent ainsi pas au point vert. Selon E. Leclerc, 14% des sacs sont ainsi récupérés et recyclés (en mélange avec les déchets plastiques du magasin) et l'économie de plastique réalisée est d'environ 3600 tonnes par an.

La filière plastique de son côté s'engage à diminuer les sacs mis sur le marché, à diminuer encore leur épaisseur, à offrir la possibilité aux enseignes qui le désirent d'assurer le recyclage, à sensibiliser le consommateur, à promouvoir la marque NF environnement et à développer des offres alternatives.

Les associations de protection de l'environnement et de consommateurs sont également très présentes et souhaitent des engagements plus fermes et plus rapides. L'adhésion de chaque consommateur à la démarche est indispensable au succès de cette action de prévention des déchets.

Il s'agit d'un premier pas important, dont le ministère de l'écologie et du développement durable s'est félicité, en indiquant qu'il devait être poursuivi et amplifié, en vue d'une diminution de plus de la moitié des sacs de caisse jetables distribués actuellement.